



Fédération Francophone des Sourds de Belgique - ASBL

MANIFESTE

"RIEN POUR NOUS, SANS NOUS"

je suis sourde je suis sourd

je parle la langue des signes

je traduirai pour toi

La langue des signes
est une langue
une clé pour vivre ensemble

FFSB Fédération Francophone des Sourds de Belgique
Tél: 02 644 69 01 - Fax: 02 644 68 41 - info@ffsb.be - www.ffsb.be

CAP8 W

Photo: K. Van der Vliet, 1988, 1989, 1990, 1991, 1992, 1993, 1994, 1995, 1996, 1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009

Elections européennes 2009

Nous, les citoyens sourds et malentendants, souhaitons participer à la construction d'une Union Européenne pour tous les citoyens. Nous demandons, dès lors, que nos droits et nos besoins soient pris en considération dans les domaines suivants :

1. Le droit de jouir de l'égalité d'informations pour voter et participer aux campagnes électorales.
2. Une ratification rapide et la mise en œuvre de la convention des Nations Unies relative aux droits des personnes en situation d'handicap.
3. Le droit d'être reconnus comme partenaires à part entière dans le processus décisionnel par l'ensemble des politiques nationaux et européens.
4. Un parlement européen accessible et vigilant.
5. Le droit à l'égalité d'accès et des chances en matière d'enseignement.
6. Le droit à l'égalité d'accès en matière d'emploi et de formation.
7. Le droit à l'égalité d'accès aux soins et aux remboursements.
8. Le droit à une accessibilité universelle.
9. Le droit à l'égalité d'accès à l'éducation, à la culture et à la vie sociale.
10. Le droit à l'évaluation des organismes qui ont élaboré des solutions ou services qui ont été proposés au public sourd et malentendant.

2009 ET AU-DELÀ, RIEN POUR LES SOURDS ET MALENTENDANTS, SANS LES SOURDS ET MALENTENDANTS !

Nous comptons sur vous pour garantir la **pleine participation et consultation sur toutes les questions nous concernant**, en vertu du principe « **Rien pour nous, sans nous** ».

Nous comptons sur vous pour que vous introduisiez nos **dix revendications prioritaires** dans votre campagne électorale.

1. Le droit de vote et de participation aux campagnes électorales

Nous, citoyens sourds et malentendants, devons pouvoir exercer pleinement notre **droit de vote** et bénéficier de notre **droit d'être informés** sur les candidats et leur programme politique. Cela signifie **voter selon notre propre choix**, sans influence d'autrui.

Cette démarche implique la présence d'interprètes en langue des signes lors de meetings, un choix de salles avec boucle magnétique, des supports écrits, un sous-titrage et l'utilisation d'un médaillon en langue des signes à la télévision, entre autres.

2. Une ratification rapide et la mise en œuvre de la convention des Nations Unies relative aux droits des personnes en situation d'handicap

Nous, citoyens sourds et malentendants, devons bénéficier, le plus rapidement possible, de la **mise en œuvre des articles N^{os} 1, 2, 3, 9, 21, 24 et 30** qui nous concernent spécifiquement.

3. Le droit d'être reconnus comme partenaires à part entière dans le processus décisionnel par l'ensemble des politiques nationales et européens

Selon le principe « **Rien pour nous, sans nous** », nous souhaitons **exister dans notre société et souhaitons contribuer** à toute décision ayant un impact direct sur nos vies. Nous pensons que **nos droits et nos besoins** seront mieux reconnus si nous participons pleinement au processus de décision et à chaque échelon. Nous en appelons donc à une meilleure considération de notre rôle de **fédération** et demandons à être consultés, selon le **principe de mainstreaming**¹.

4. Un parlement européen accessible et vigilant

Nous exigeons que le **parlement** soit un **modèle exemplaire** qui garantisse l'**accessibilité absolue**, notamment avec des textes sous des formats accessibles selon le programme e-inclusion initié par l'Union Européenne.

Nous voulons que le **parlement soit le garant d'une politique inclusive et équitable** de tous les citoyens sourds et malentendants européens, à réelle égalité des chances et des moyens.

Dans ce **souci d'universalité**, nous voulons que cesse ce patchwork de règles et de pratiques nationales, notamment en ce qui concerne l'usage des TIC², qui rend obscur le **principe de liberté de vie, de circulation, d'information et de communication** au sein de l'Union Européenne.

Nous voulons que les **directives** soient concrètement contraignantes pour les Etats et que le suivi soit assuré par le parlement pour **une réelle harmonisation**.

5. Le droit à l'égalité d'accès et à l'égalité des chances en matière d'enseignement

À l'instar de nos pairs, nous devons jouir de l'**égalité d'accès aux connaissances** et être en mesure de recevoir un enseignement dans le **respect du droit inaliénable au bilinguisme** (langue des signes / écrit).

C'est ici que se joue l'essentiel de l'égalité des chances.

1 Mainstreaming : la dimension du handicap doit être prise en considération dans tous les domaines de la société, dans tous les processus de décision et à chaque étape de ceux-ci.

2 TIC : Technologies d'Information et de Communication. Centres relais téléphoniques, Internet (skype, MSN ? ...), vidéophonies, sous-titrage, affichage électronique, logiciels informatiques, ...

6. Le droit à l'égalité d'accès en matière d'emploi et de formation

Nous devons bénéficier de **l'égalité de traitement** lorsque nous posons notre candidature à un emploi ou désirons garder notre emploi.

Il en va de même lorsque nous souhaitons nous former, espérer obtenir une promotion ou changer d'orientation.

Nous exigeons une politique suivant le principe d'empowerment³.

Pour cela, l'employeur, lui, doit être disposé à adapter le lieu de travail de manière à ce que le travail soit optimisé et que **l'égalité des chances soit totale.**

7. Le droit à l'égalité d'accès aux soins et aux remboursements

À l'instar des autres citoyens, nous devons pouvoir bénéficier de **l'égalité d'accès aux soins et d'une protection sociale renforcée et non discriminatoire.**

Et ce, selon le même principe d'empowerment auquel nous tenons.

Adapter les campagnes de prévention sanitaire, créer un pôle accueil Surdité à l'hôpital, former le personnel médical et soignant, rendre accessibles les numéros d'urgence et faire usage des TIC sont des mesures partielles que nous souhaitons voir mises en place rapidement.

8. Le droit à une accessibilité universelle

Par accessibilité universelle, nous signifions que **la société elle-même nous met en situation d'handicap.**

Nous voulons donc une réelle **politique inclusive européenne** selon le **principe de la "conception pour tous".**

Nous demandons le plein accès à l'environnement urbain, à savoir les interphones, les bornes de secours, le 112, les transports, entre autres.

Comme tout consommateur, nous devons avoir accès à toutes les **informations, sous des formats accessibles**, aux **biens** et aux **services** du secteur public ou privé, par l'usage maximal des TIC.

Des **mesures législatives** doivent assurer la **pleine accessibilité technique et humaine** pour que notre citoyenneté soit un fait.

3 Empowerment : être sujet de droit et de mise en capacité d'agir et le cas échéant, recevoir l'assistance nécessaire.

9. Le droit à l'égalité d'accès à l'éducation, à la culture et à la vie sociale

Nous devons pouvoir jouir du **droit à l'égalité de l'éducation**, qu'elle soit familiale, culturelle, religieuse ou politique et cela passe par la généralisation de l'usage, de l'appropriation et de la diffusion de la langue des signes.

Nous exigeons donc une **politique de prise en charge précoce de l'enfant sourd et de sa famille, de lutte contre l'illettrisme et de meilleure visibilité de la langue des signes.**

Nous avons aussi, comme tous les autres citoyens, besoin d'une **vie sociale, culturelle et de loisirs**, de bénéficier des services, des biens et des infrastructures.

Cela signifie tout simplement une **gestion maximale des sources d'informations et des TIC.**

10. Le droit à l'évaluation des organismes qui ont élaboré des solutions ou des services qui ont été proposés au public sourd et malentendant

Pour une **politique réelle de non-discrimination**, nous souhaitons voir se mettre en place un **plan d'évaluation et de suivi** ainsi qu'une **transparence totale** des actions entreprises et menées.

Nous voulons une politique qui puisse **sanctionner aussi de manière cohérente les processus et les acteurs** qui n'intègrent pas la prise en compte nos besoins spécifiques.

La Fédération Francophone des Sourds de Belgique (FFSB) regroupe actuellement 27 associations de et pour sourds⁴ réparties dans la Communauté française. Elle est reconnue par la Communauté française en tant qu'association d'éducation permanente pour adultes depuis 1980 et par la Région wallonne en tant que association représentative des personnes handicapées et ce, depuis 2000.

La **FFSB** est également la représentante de la communauté des sourds francophones belges, auprès du **Belgian Disability Forum** (BDF), de l'**European Union of the Deaf** (EUD) et de la **World Federation of the Deaf** (WFD).

FEDERATION FRANCOPHONE DES SOURDS DE BELGIQUE - ASBL
Rue Van Eyck, 11 A / 4 – 1050 BRUXELLES

Tél.: 02 / 644.69.01 - Fax : 02 / 644.68.44 – www.ffsb.be

Ce présent manifeste a été adapté par Christelle BALARD, administratrice de la FFSB, en collaboration avec Martine FRAITURE, présidente de la FFSB, d'après le modèle proposé par le Forum Européen des Personnes Handicapées et visible intégralement sur son site : www.disabilityvotescount.eu

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à nous contacter.

christellebalard@skynet.be - martine.fraiture@ffsb.be

Nous remercions chaleureusement le Belgian Disability Forum (BDF) et l'European Union of the Deaf (EUD,) dont nous sommes membres, pour leur précieuse collaboration.

Ce manifeste est un complément de notre mémorandum 2009 intitulé :

*" **La reconnaissance n'est toujours pas l'égalité des chances** ".*

Nos deux documents sont consultables sur notre website : www.ffsb.be et dans nos locaux.

⁴ Le terme « sourd » n'est pas péjoratif ni exclusif ; il comprend tous les types / degrés de surdité allant du « malentendant » au « devenu sourd ».